

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE583

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 19, supprimer le mot « communes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de cohérence : l'alinéa 10 de l'article, auquel il est fait référence ici, ne qualifie pas ces dispositions statutaires de « communes ».